

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



LUXTRAM

SOMMAIRE

BIENVENUE À BORD DU TRAMWAY	6
« REJOINDRE LA GARE CENTRALE »	8
CONSEIL D'ADMINISTRATION & COMITÉ PROJET	12
2019, UNE ANNÉE DE TRANSITION ET DE CONSOLIDATION	14
TRACER LA VOIE JUSQU'À LA GARE CENTRALE	16
LA LIGNE DE TRAMWAY, COLONNE VERTÉBRALE DE LA MOBILITÉ INTERMODALE	22
LE TRAM ACCUEILLE PLUS DE 30.000 VOYAGEURS PAR JOUR	24
ORGANIGRAMME & ÉQUIPE	32
UNE ORGANISATION RENFORCÉE	34
LUXTRAM ET ENOVOS S'ENGAGENT POUR LE FUTUR ÉNERGÉTIQUE...	42
PERSPECTIVES 2020.	44
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019	48



BIENVENUE À BORD DU TRAMWAY !

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et la Ville de Luxembourg, à savoir assurer la conception, la réalisation et l'exploitation du tramway, l'activité de Luxtram s'est considérablement intensifiée en 2019.

Au cours de cette année, le projet de développement de la ligne de tramway est entré dans une nouvelle phase importante avec la mise en œuvre du deuxième tronçon (tronçon B). Celui-ci doit relier la station Stäreplaz / Étoile à la Gare Centrale jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'enjeu a aussi été d'accompagner la hausse de la fréquentation sur le premier tronçon (tronçon A), entre les stations Luxexpo et Stäreplaz / Étoile, en garantissant un service de qualité et la sécurité de l'ensemble des utilisateurs. En décembre, la fréquentation moyenne quotidienne en semaine sur cette ligne de 11 stations s'établissait à 31.650 voyageurs.

Au cœur de ce rapport d'activité 2019, nous souhaitons vous présenter tout ce qui a été entrepris durant l'année pour mettre en œuvre le tramway luxembourgeois, qui doit contribuer à refaçonner la mobilité à l'échelle de Luxembourg. Vous y découvrirez la manière avec laquelle, chaque jour, les équipes de Luxtram veillent à garantir le meilleur service aux utilisateurs. Le tramway luxembourgeois constitue une aventure collective unique, que nous sommes fiers de partager avec vous.

« REJOINDRE LA GARE CENTRALE »

D'UNE PART, 2019 A VU LE CHANTIER DU TRAMWAY SE DÉPLOYER DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE LA CAPITALE. D'AUTRE PART, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, CE NOUVEAU MODE DE TRANSPORT PUBLIC A ACCUEILLI DE NOMBREUX NOUVEAUX ADEPTES.



Avenue de la Liberté, novembre 2019



LYDIE POLFER,
BOURGMEISTRE
DE LA VILLE DE LUXEMBOURG,
ET FRANÇOIS BAUSCH,
VICE-PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DE LA MOBILITE
ET DES TRAVAUX PUBLICS
ÉVOQUENT L'ANNÉE 2019
DE LUXTRAM.



Monsieur Bausch, suite aux élections législatives d'octobre 2018, l'année 2019 a débuté avec un nouveau gouvernement et un nouvel accord de coalition. Quelle place le tramway occupe-t-il au sein du programme gouvernemental ?

François Bausch : À l'issue des élections, la majorité gouvernementale a pu être reconduite avec la volonté de poursuivre les projets entamés lors de la précédente législature, avec cohérence et conviction. La mobilité est un enjeu important pour le développement socio-économique de notre pays.

Le tramway constitue un élément clé dans notre stratégie « Mobilité Durable » qui, à l'échelle du pays, invite à privilégier des alternatives à la voiture individuelle pour se déplacer au quotidien. La ligne de tramway est jalonnée de pôles de correspondance entre les modes de transport, facilitant grandement l'usage des transports en commun pour rejoindre la ville de Luxembourg.

Le gouvernement a pris, en outre, de nouveaux engagements forts dans ce sens. Le Luxembourg est notamment fier d'être le premier pays au monde à offrir la gratuité des transports publics à tous les usagers sur l'ensemble du territoire dès mars 2020.

Concernant le tramway, l'accord de coalition prévoit, au-delà de la ligne reliant l'aéroport du Findel et la Cloche d'Or, la planification et la réalisation progressive des extensions vers Hollerich, le Centre Hospitalier de Luxembourg et Kuebebiërg.

Madame Polfer, comment le tramway s'intègre-t-il dans le quotidien de la capitale ?

Lydie Polfer : Le tramway facilite le quotidien de nombreuses personnes qui vivent à ou fréquentent Luxembourg-ville. En rejoignant, dans le courant de l'année 2018, la station Stäreplaz / Étoile, le tramway reliait déjà le champ du Glacis et le Grand Théâtre au plateau du Kirchberg.

Il rapproche les quartiers, permettant à chacun de se déplacer plus aisément. Grâce à des horaires de circulation prolongés et une fréquence augmentée, ce nouveau mode de transport a accompagné plusieurs manifestations majeures qui rythment notre ville, comme la Schueberfouer ou l'ING Night Marathon Luxembourg.

Enfin, Luxtram a fait preuve de flexibilité en suspendant ses travaux le temps de la Grande Braderie, événement commercial majeur de la Ville de Luxembourg, afin de faciliter l'accès au quartier de la Gare.

2019 a vu entrer le chantier du tramway dans le cœur historique de Luxembourg. Comment ce déploiement se déroule-t-il ?

Lydie Polfer : En 2019, les travaux du tramway se sont prolongés au cœur de la ville, vers le boulevard Royal, le long de l'avenue de la Liberté, jusqu'à la Gare Centrale. Un des enjeux pour Luxtram et la Ville de Luxembourg est de bien accompagner ce

chantier et de se placer aux côtés de celles et ceux qu'il peut affecter.

La bonne coopération des équipes impliquées, au niveau de Luxtram et des services de la Ville, nous permet d'avancer efficacement dans les meilleures conditions et de nous adapter en fonction des besoins liés au chantier, avec par exemple la réorganisation du réseau de bus dans la ville ou la mise en place d'une piste cyclable au niveau de l'avenue de la Gare.

Comment le tramway s'inscrit-il dans le paysage urbain ?

Lydie Polfer : Dès la conception du projet, la volonté a été de permettre une intégration harmonieuse du tramway dans le paysage urbain, en respectant l'architecture historique et contemporaine du patrimoine bâti.

C'est notamment pour cette raison que nous avons eu recours à une technologie qui permet au tramway de fonctionner sans ligne aérienne de contact au centre-ville. Le prolongement du parcours du tramway offre à la Ville de Luxembourg l'opportunité de moderniser et de renforcer les réseaux souterrains.

Sur l'avenue de la Liberté, la mise en place du nouveau tronçon du tramway s'accompagne d'un réaménagement global de façade à façade et des espaces publics attenants. Le renforcement des deux alignements d'arbres existants de l'avenue de la Liberté, conformément aux recommandations de l'UNESCO, permet d'augmenter la qualité de vie de tous.

Tout au long de l'année, la fréquentation du tramway a connu une hausse significative. Qu'est-ce qui, à vos yeux, contribue au succès du tramway ?

François Bausch : Il est réjouissant de voir comment le tramway s'est intégré dans les habitudes de mobilité quotidiennes des habitants de la ville de Luxembourg et de tous ceux qui s'y rendent chaque jour. Ils sont plus nombreux à adopter ce nouveau mode de transport et apprécient sa contribution active à une mobilité multimodale plus durable mais aussi plus conviviale.

Avec la mise en service du deuxième tronçon, ses quatre nouveaux arrêts et deux nouveaux pôles d'échange multimodaux au niveau de Hamilius et de la Gare Centrale, le tramway va encore gagner en attractivité. Au-delà, c'est l'ensemble de l'offre en transport public qui se réorganise autour des nœuds intermodaux que compte la ligne.

À chaque fois qu'un pôle d'échange devient opérationnel, le réseau des transports en commun est adapté pour plus d'efficacité. L'enjeu est de planifier et d'assurer une cohérence sur le plan national et de lier les différents services de transports publics entre eux pour faciliter les échanges.

Comment, avec le développement de la ligne, les missions de Luxtram évoluent-elles ?

François Bausch : En 2019, après la première année complète de gestion opérationnelle de la ligne, Luxtram a dû relever un double défi. Le premier a été de maintenir un service de qualité, à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixées, et de garantir la sécurité de chacun en accompagnant la hausse de la fréquentation et en se préparant à l'élargissement de l'exploitation à de nouvelles stations. Le deuxième a été d'assurer une coordination optimale du chantier relatif à la prolongation de la ligne afin de garantir le respect des délais et du budget. Dans cette perspective, l'organisation et l'équipe de Luxtram évoluent, s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Quelles sont les prochaines étapes de développement, à court, moyen et long terme ?

Lydie Polfer : La mise en œuvre du tramway dans le cœur de la ville va se poursuivre et permettra de rejoindre la Gare Centrale vers la fin de l'année 2020. Cette perspective constitue une nouvelle réjouissance pour les nombreux commerçants et résidents qui attendent impatiemment de voir le tramway circuler sur ce deuxième tronçon. D'ici là, les équipes restent à leur écoute, engagées à leurs côtés, avec la volonté de les accompagner de la meilleure des manières.

François Bausch : Une fois le tramway connecté à la Gare Centrale, les travaux continueront en direction de la Cloche d'Or d'un côté, et de l'aéroport de l'autre, en s'appuyant sur l'Administration des ponts et chaussées. Nous poursuivons la réorganisation de l'offre de mobilité à l'échelle du pays, avec des extensions de la ligne du tramway, l'adaptation de l'offre ferroviaire et des lignes de bus régionales ainsi que le développement de nouvelles infrastructures.

L'objectif est de soulager au maximum les voies d'accès à la capitale en facilitant le recours aux transports en commun.



Frank VANSTEENKISTE
Président de Luxtram S.A.

« LE TRAMWAY FAIT
DE PLUS EN PLUS
D'ADEPTES.
AU QUOTIDIEN,
NOUS VEILLONS
À CONFORTER
TOUS LES UTILISATEURS
DANS LEUR CHOIX
DE RECOURIR
À CE MODE DE
TRANSPORT PUBLIC
MODERNE ET PRATIQUE »

Durant cette année, le Conseil d'Administration de Luxtram a accueilli trois nouveaux administrateurs, comme le prévoient les statuts.

Je l'ai rejoint avec beaucoup d'honneur et d'enthousiasme en mai 2019, en prenant sa présidence. Je tiens avant tout à remercier mon prédécesseur, René Biwer, et à saluer son engagement et son investissement depuis 2014 pour permettre au tramway de faire ses premiers pas et de rendre opératif la société Luxtram. Le travail effectué durant son mandat a permis d'inaugurer un nouveau réseau de tramway, cinquante ans après l'arrêt du précédent, dans le respect du budget et du délai fixé. C'est dans la continuité de ce qui a été accompli que nous allons poursuivre notre mission.

En 2019, Luxtram est entré dans une nouvelle phase importante de son développement, avec la poursuite et l'intensification des travaux de mise en œuvre du tronçon B de la ligne, au cœur de notre capitale. Au cours des premiers mois dans mes nouvelles fonctions, j'ai pu apprécier le professionnalisme et l'enthousiasme de toutes les équipes qui œuvrent à la réalisation de ce projet.

Le tramway, qui circule entre Luxexpo et Stäreplaz / Étoile, est aujourd'hui apprécié par plus de 30.000 voyageurs quotidiens et considéré particulièrement pratique et convivial.

Cette ligne, que nous mettons en œuvre, constituera la colonne vertébrale de la mobilité de demain.

Connectée aux nombreux autres moyens de transports en commun et aux aménagements sécurisant la mobilité active, cette ligne vise à faciliter l'accès au centre du Luxembourg pour tous ceux qui viennent de l'extérieur et à améliorer les déplacements internes de notre capitale.

Pour préparer l'exploitation du tramway jusqu'à la Gare Centrale et au-delà, en garantissant un service de transport fiable et sûr à nos utilisateurs, nous veillons sans cesse à faire évoluer l'organisation de Luxtram. Nous consolidons sa gouvernance, formons et élargissons les équipes. De cette manière, le tramway va conforter tous nos utilisateurs dans leur choix de recourir à ce transport public moderne.



Paul HOFFMANN
Vice-président de Luxtram S.A.

« AU FIL DE SON
DÉVELOPPEMENT, LE
TRACÉ DU TRAMWAY
RAPPROCHE TOUTES
LES PERSONNES QUI
VIVENT ET TRAVAILLENT À
LUXEMBOURG ET FACILITE
LA VIE DE TOUS CEUX QUI
FRÉQUENTENT NOTRE
CAPITALE. »

En 2019, la construction du tramway est entrée dans une nouvelle phase avec pour objectif de rejoindre la Gare Centrale d'ici la fin de l'année 2020.

La mise en œuvre d'un tel projet exige un travail de coordination intense entre tous les partenaires impliqués : les équipes sur chantier, les services de la Ville, les administrations de l'État concernées et, évidemment, les responsables de Luxtram. Il implique de pouvoir s'appuyer sur une équipe solide et stable. Je suis très fier de pouvoir accompagner ce projet depuis la création de Luxtram, en travaillant de manière collégiale avec les membres du Conseil d'Administration, le Comité Projet et la Direction de Luxtram.

Le Conseil d'Administration de Luxtram a été renouvelé cette année. Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des administrateurs qui, pendant les cinq premières années d'activité, ont largement contribué à ce projet. Je suis très heureux aussi de pouvoir poursuivre la mission qui nous a été confiée avec notre Conseil d'Administration, qui accueille trois nouveaux administrateurs parmi lesquels notre président, Frank Vansteenkiste, qui succède à René Biwer ainsi que Roland Fox et

Marc Reding qui prennent la relève de Patrick Gillen et de Thierry Kuffer

En outre, les deux actionnaires, l'État et la Ville de Luxembourg, comptent désormais chacun quatre représentants au sein du Comité Projet. À chaque étape, nous veillons à ce que le tramway s'intègre harmonieusement dans l'espace urbain de la ville. Nous modernisons et renforçons aussi les infrastructures souterraines et envisageons de nouveaux aménagements là où cela s'avère possible et utile.

Pour réduire au maximum les nuisances que peut engendrer un tel chantier, nous sommes à l'écoute des riverains et des commerçants et les accompagnons au quotidien pendant les travaux. Des adaptations ont été mises en place, avec la réorganisation des lignes de bus dans la ville, la nouvelle gare routière « Gare-Rocade » ou encore l'instauration de la piste cyclable sur l'avenue de la Gare.

Grâce à l'extension de la ligne jusqu'à la Gare, le tramway desservira 15 stations et deux nouveaux pôles d'échange, Hamilius et Gare Centrale, qui contribueront au développement de l'offre de transport en commun et de ses correspondances.

organisation par les entrées en fonction de deux nouveaux membres de la direction, qui reprennent les responsabilités de la « Direction Nouvelles Lignes » et de la « Direction Maintenance ».

2019 a également vu l'aboutissement des négociations sociales avec la signature, le 3 octobre, de la première Convention Collective de Travail de Luxtram S.A. Celle-ci prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et fixe un cadre pour trois ans. À côté des équipes de Luxtram, saluons aussi l'engagement des entreprises de construction qui travaillent sans relâche à la réalisation de cette ligne.

La mise en œuvre et l'exploitation du tramway luxembourgeois s'appuient sur la contribution de très nombreuses personnes. Dans cette aventure collective et humaine avant tout, c'est le cœur que chacun met à l'ouvrage qui rend ce projet si exceptionnel. En 2019, nous avons évolué afin de pouvoir engager les étapes suivantes de son développement et jouer pleinement son rôle d'acteur essentiel de la mobilité au Luxembourg, premier pays où l'utilisation des transports en commun sera gratuite dès le mois de mars 2020.



André VON DER MARCK
Directeur général de Luxtram S.A.

« 2019 A CONSTITUÉ UNE
ANNÉE DE TRANSITION
ET DE CONSOLIDATION.
SALUONS L'ENGAGEMENT
DE TOUTES LES PERSONNES
IMPLIQUÉES DANS CETTE
AVENTURE COLLECTIVE
ET HUMAINE AVANT TOUT.
C'EST LE CŒUR QUE
CHACUN MET À L'OUVRAGE
QUI REND CE PROJET SI
EXCEPTIONNEL. »

L'année 2018 a vu la mise en service de trois nouvelles stations, jusqu'à Stäreplaz / Étoile. 2020 sera celle de la prolongation de l'exploitation du tramway jusqu'à la Gare Centrale avec l'inauguration de quatre nouvelles stations. L'année 2019 a donc constitué une année de transition. D'une part, elle a été celle du lancement des travaux de construction du tramway dans l'hypercentre de la capitale luxembourgeoise, afin de garantir l'achèvement de la ligne dans les délais prévus. D'autre part, elle a permis à notre organisation et à ses équipes de se préparer à l'extension du projet, tout en garantissant l'exploitation des 11 stations déjà en service.

Luxtram est une jeune entreprise qui, au regard des ambitions qu'elle poursuit, a rapidement grandi. Afin de pouvoir accomplir les missions qui nous ont été confiées, 2019 a été mise à profit pour consolider ce qui avait été construit durant les premières années. Nous avons lancé un large programme de recrutement, afin de disposer de l'équipe nécessaire pour assurer le service jusqu'à la Gare Centrale.

Pour accompagner les futurs développements du réseau, nous avons parachevé notre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LUXTRAM DÉFINIT LES ORIENTATIONS ET CHOIX STRATÉGIQUES PRÉSIDANT À LA MISE EN OEUVRE ET À L'EXPLOITATION DU TRAMWAY LUXEMBOURGEOIS. SON RÔLE EST DE VEILLER À LA MISE EN ŒUVRE DU TRAMWAY EN S'ASSURANT QUE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT PUISSENT SE SUCCÉDER DE LA MANIÈRE LA PLUS FLUIDE POSSIBLE.



Patrick GOLDSCHMIDT
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Échevin responsable en matière de mobilité



Alex KIES
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports
Conseiller



Clara MULLER
Ministère de l'Intérieur
Direction des finances communales
Conseillère



Lydie POLFER
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Bourgmestre



Marie-Josée VIDAL
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement et du territoire
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Félicie WEYCKER
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports
Premier Conseiller de Gouvernement



Frank VANSTEENKISTE
Président de Luxtram S.A.
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports
Conseiller



Paul HOFFMANN
Vice-président de Luxtram S.A.
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Direction mobilité
Ingénieur-Directeur



Guy BESCH
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports
Conseiller de Gouvernement



Roland FOX
Administration des ponts et chaussées
Directeur



Michelle STEICHEN
Ministère des Finances
Inspection Générale des Finances
Premier inspecteur des finances



Marc REDING
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Service des finances
Chef du service finances

COMITÉ PROJET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CRÉÉ UN COMITÉ PROJET QUI VEILLE AU SUIVI ET À L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS PRISES. LE COMITÉ PROJET DÉCIDE DE TOUS LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE TRAMWAY DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS FIXÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Laurent LANGER
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Direction de l'architecte
Architecte-Directeur adjoint



Gilbert ZAHLES
Administration communale de la Ville de Luxembourg
Direction Génie Civil-Constructiions
Ingénieur-Directeur



André VON DER MARCK
Luxtram S.A.
Directeur général

MERCI À



« Neien Transschapp », avril 2019

Patrick GILLEN
Membre du Conseil d'Administration de Luxtram S.A. de 2014 à 2019
Président du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg

René BIWER
Président du Conseil d'Administration de Luxtram S.A. de 2014 à 2019
Directeur honoraire de l'Administration des ponts et chaussées

Thierry KUFFER
Membre du Conseil d'Administration de Luxtram S.A. de 2014 à 2019
Directeur des finances de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg

Dans le courant de l'année 2019, comme le prévoient les statuts de Luxtram, le Conseil d'Administration a été renouvelé.

Le mandat de René Biwer, premier Président de Luxtram S.A., est venu à échéance ainsi que les mandats de Patrick Gillen et Thierry Kuffer.

Le Conseil d'Administration accueille trois nouveaux membres, parmi lesquels son président Frank Vansteenkiste de même que Roland Fox et Marc Reding.

UN COMITÉ PROJET ÉTENDU

Lors de l'Assemblée générale, les actionnaires ont décidé d'adapter les statuts de Luxtram et d'augmenter le nombre des membres du Comité Projet de deux personnes. Les deux actionnaires, l'État et la Ville de Luxembourg, comptent désormais chacun quatre représentants au sein du Comité Projet. L'État est représenté par Frank Vansteenkiste, Président, Guy Besch, Roland Fox et Michelle Steichen. La Ville de Luxembourg est représentée par Paul Hoffmann, Vice-président, Laurent Langer, Marc Reding et Gilbert Zahles.

2019, UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET DE TRANSITION

À l'été 2018, Luxtram célébrait l'ouverture de trois nouvelles stations au-delà du Pont Rouge : Theater, Faïencerie et Stäreplaz / Étoile. À partir de ce moment, c'est principalement sur le développement du tronçon B, qui permettra de rejoindre la Gare Centrale d'ici la fin de l'année 2020, que se sont concentrés les efforts des équipes de Luxtram.

Durant l'année 2019, les chantiers se sont donc intensifiés le long des principales artères du cœur de la capitale, entre la station Stäreplaz / Étoile et la Gare Centrale. Les travaux ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, permettant de maintenir les délais annoncés, tout le long du tracé vers le boulevard Royal, sur l'avenue de la Liberté, du côté des places de Metz et de Paris, jusqu'au cœur du quartier de la Gare. Un des principaux enjeux, au-delà de la bonne exécution des travaux, a résidé dans l'accompagnement des riverains, parmi lesquels les commerçants, durant la période de chantier. En étant à leur écoute, la volonté a été de pouvoir trouver des solutions adaptées à la situation.

Alors que les travaux de déploiement du tronçon B se poursuivaient, le tramway a régulièrement circulé le long du tronçon A, entre les stations Luxexpo et Stäreplaz / Étoile.

En 2019, Luxtram a constaté une hausse significative de la fréquentation moyenne du service de tramway sur la ligne desservant 11 stations dont trois pôles d'échange. En décembre, elle s'établissait à 31.650 usagers par jour. En octobre 2019, elle était de 25.200 voyageurs par jour.

Au troisième trimestre 2018, le nombre moyen d'utilisateurs quotidien était de 20.000. Cette progression traduit l'ancrage toujours plus fort du tramway dans le quotidien des habitants de la ville de Luxembourg et auprès de ceux qui fréquentent la capitale régulièrement.

Durant l'année 2019, Luxtram a aussi consolidé son organisation pour mieux appréhender les développements futurs. L'équipe et la gouvernance de la structure ont été renforcées afin de permettre à la société de continuer à grandir et à mener à bien les missions qui lui ont été confiées dans le temps. L'année a été marquée par l'aboutissement des négociations sociales avec la signature de la première Convention Collective de Travail de Luxtram S.A.

Pour garantir la fréquence des tramways sur l'ensemble de la ligne à l'horizon 2020, sept nouvelles rames ont été réceptionnées. L'équipe en charge de la maintenance a été renforcée.

D'autre part, un vaste programme de recrutement a été lancé. L'équipe de conducteurs doit être renforcée dans la perspective de la mise en service du tronçon B. Ce dernier comptera quatre nouvelles stations (Hamilius, Place de Metz, Paräisser Plaz / Place de Paris et Gare Centrale) dont deux pôles d'échange. Cette année de transition a permis à Luxtram de se préparer aux développements à venir en veillant à garantir une mise en œuvre de qualité de la ligne de tramway et un service à la hauteur des exigences de ses utilisateurs en garantissant la sécurité de tous. Dans cette optique, l'ensemble des équipes de Luxtram s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, régulièrement évaluée par des audits externes.

Le gouvernement a décidé de faire du Luxembourg le premier pays au monde à rendre la mobilité gratuite à partir du 1^{er} mars 2020. Dans cette perspective, au cours de cette année 2019, Luxtram a aussi souhaité anticiper l'entrée en application de la gratuité des transports publics.



TRACER LA VOIE JUSQU'À LA GARE CENTRALE

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2019, LES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE SE SONT POURSUIVIS AFIN DE PERMETTRE AU TRAMWAY DE CIRCULER ENTRE LUXEXPO ET LA GARE CENTRALE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE 2020.

En 2019, le chantier de mise en œuvre de la ligne de tramway s'est installé au cœur de la capitale luxembourgeoise. Les équipes ont été mobilisées tout au long du linéaire du tronçon B de deux kilomètres, s'étendant de la place de l'Étoile jusqu'au quartier de la Gare. Le développement de la plateforme au niveau des quartiers historiques de la ville nécessite un investissement fort des parties impliquées dans la réalisation du tramway, afin de garantir la mise en œuvre de la ligne dans les meilleures conditions, dans le respect de tous les riverains et des usagers. Au cœur de la capitale, il faut régulièrement adapter la circulation, veiller à la sécurité de tous, garantir la préservation du patrimoine historique. Ce chantier a exigé une coordination renforcée avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Ces travaux représentent aussi une opportunité de moderniser les infrastructures de la ville. La mise en œuvre du tramway nécessite notamment de dévier de l'emprise de la future plateforme l'ensemble des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité, connectivité, ...). Dans cette partie historique de la ville, ce chantier a constitué une occasion de les moderniser et de les renforcer.

De nouveaux aménagements des espaces publics vont être mis en œuvre. Avec la volonté de respecter le patrimoine historique de la ville et de le mettre en valeur, ils visent principalement à accroître la convivialité des places et des rues et à renforcer la sécurité de l'ensemble des utilisateurs de la voirie.

Un tel chantier a impliqué une mobilisation et une coordination d'une large diversité d'acteurs : Luxtram, l'ensemble des entreprises chargées de l'exécution des travaux, la Ville de Luxembourg, le RGTR, les CFL, l'Administration des ponts et chaussées ou encore les promoteurs immobiliers menant des projets jalonnant la future ligne de tramway.

Le tronçon B comptera quatre nouvelles stations – Hamilius, Place de Metz, Paräisser Plaz / Place de Paris et Gare Centrale –, dont deux nouveaux nœuds d'échange intermodaux : Hamilius et Gare Centrale. Le rythme auquel s'est déployé le chantier pendant toute l'année 2019 a permis de maintenir le planning et d'envisager de mettre le tramway en service sur ce deuxième tronçon à partir de décembre 2020.



Avenue de la Liberté, octobre 2019



Avenue de la Liberté, octobre 2019



Avenue de la Liberté, octobre 2019

L'AVENUE DE LA LIBERTÉ RÉAMÉNAGÉE POUR RENFORCER SA PERSPECTIVE HISTORIQUE

La mise en place du nouveau tronçon de tramway, sans ligne aérienne de contact, au cœur de la capitale s'accompagne d'un réaménagement global de façade à façade de l'avenue de la Liberté. L'ensemble des réseaux souterrains de cette remarquable avenue de la ville seront refaits à neuf. En effet, les racines des arbres qui bordaient cette allée historique de la ville étaient enchevêtrées dans les réseaux existants. Selon une analyse phytosanitaire, 70 % de ces arbres étaient de vieux spécimens, dont une partie était dans un état de faiblesse avéré. Ils ont donc été enlevés et une partie a été transplantée pour permettre la réalisation des travaux.

Le nouvel aménagement entend renforcer la perspective historique de l'avenue de la Liberté. Conformément aux recommandations de l'UNESCO, il prévoit la plantation de 69 arbres sélectionnés, dont des platanes « *platanus hispanica* 'huissen' » de 20 ans d'âge, d'une hauteur allant de 10 à 12 mètres, qui proviennent

de la pépinière Ebben située à Cuijk aux Pays-Bas.

Leur alignement et un rythme de plantation garantissant une certaine cohérence paysagère structureront l'environnement urbain. Les arbres seront plantés dans des bacs afin de protéger les réseaux des racines, leur permettre de se développer durablement et leur assurer une grande vitalité ainsi qu'une très grande longévité. Rappelons que, tout le long de l'avenue de la Liberté, comme c'est le cas sur l'ensemble du tronçon B, le tramway circulera sans ligne aérienne de contact. Le nouveau concept prévoit aussi l'aménagement d'une piste cyclable permettant de circuler le long de cette artère historique.



Avenue de la Liberté, Braderie, septembre 2019

ACCOMPAGNER LES RIVERAINS DURANT LES TRAVAUX

La mise en œuvre du tronçon B a été accompagnée par de nombreuses actions de communication envers les riverains et le grand public, d'abord au niveau de l'avenue Émile Reuter et de l'avenue de la Liberté, puis au-delà de la place de Paris, dans le quartier de la Gare Centrale ainsi que du côté du boulevard Royal.

De manière générale, une communication en étroite coopération avec les services de la Ville de Luxembourg, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et du Verkeiersverbond a été maintenue.

Afin de soutenir les commerçants et l'UCVL pendant les travaux, la présence de l'équipe de médiation sur le chantier a été renforcée et des entrevues régulières avec les responsables de l'UCVL et des riverains ont été organisées.

Luxtram a notamment affiché son soutien auprès des commerçants en accordant à l'UCVL un financement d'actions de communication pour un montant de 128.700 € HTVA pour l'année 2019.

LES TRAVAUX SUSPENDUS POUR LA GRANDE BRADERIE

Le lundi 2 septembre 2019, dans les quartiers de la Gare et de la Ville Haute, la Grande Braderie de Luxembourg fêtait ses 90 ans. Pour cet événement, les rues des deux quartiers étaient libérées de tout trafic. Afin de permettre un accès facilité à tous les commerces, Luxtram avait suspendu l'ensemble des travaux le temps d'une journée dans le quartier de la Gare.





Avenue de la Liberté, juillet 2019



Future station de tramway « Paräisser Plaz / Place de Paris », septembre 2019

UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES COMMERÇANTS RIVERAINS

LUXTRAM S.A. s'est doté d'un Comité d'indemnisation qui est chargé d'examiner et de traiter les compensations des commerçants riverains.

Au 31 décembre 2019, Luxtram a reçu 17 dossiers de demandes pour une aide financière émanant des riverains.

Le Comité d'indemnisation s'est réuni à trois reprises en 2019. Les principes d'éligibilité d'un commerçant à une compensation financière ont été déterminés. La méthode de calcul du montant de la compensation a été établie.

À la fin de l'année 2019, les principes et la méthode ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Luxtram.



Kirchberg, remise des prix, décembre 2019

LE TRAM LUXEMBOURGEOIS RÉCOMPENSÉ AU LUXEMBOURG ARCHITECTURE AWARD

Lors de la 8^e cérémonie du « Luxembourg Architecture Award », qui s'est tenue le 12 décembre 2019, le tramway luxembourgeois a été mis à l'honneur. Cet événement, organisé par le Luxembourg Center of Architecture (LUCA), vise à promouvoir la qualité architecturale.

Lors de ce concours, un jury international et indépendant a été invité à examiner 173 projets dans cinq catégories. C'est dans la catégorie « Architecture de paysage et espaces extérieurs/publics » que le tramway luxembourgeois a été récompensé avec le premier prix. Le jury a décrit le tramway comme « un projet qui paraît si simple et naturel dans son

résultat et est en fait très complexe à mettre en œuvre* ».

Ce prix récompense plus particulièrement le travail de Etram, le groupement de maîtrise d'œuvre qui accompagne Luxtram au quotidien et qui comprend les bureaux d'études Egis (mandataire), Paul Wurth, Luxplan, Felgen, Beng Architectes et Atelier Villes et Paysages.

Les missions du groupement concernaient la plateforme et les quais, l'ensemble des systèmes et équipements tramway, les modifications des voiries dans le couloir de passage du tram et les déviations de réseaux. La mission du groupement incluait également la conception architecturale des espaces publics et le développement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long du projet sur le plateau du Kirchberg.



Station de tramway « Theater », juillet 2020

* Source : article Paperjam, publié 13.12.2019

LA LIGNE DE TRAMWAY, COLONNE VERTÉBRALE DE LA MOBILITÉ INTERMODALE



Le tronçon B comptera deux nouveaux pôles d'échange intermodaux, s'ajoutant aux trois qui sont déjà en service. Autour de la ligne de tramway, c'est toute l'offre de mobilité qui se redessine pour faciliter l'accès à la capitale et améliorer la circulation entre ses quartiers.

La deuxième phase de développement de la ligne de tramway s'est poursuivie en 2019. Le tronçon B comptera quatre nouvelles stations : Hamilius, Place de Metz, Paräisser Plaz / Place de Paris et Gare Centrale. Deux nouveaux pôles d'échange intermodaux verront le jour :

- **HAMILIUS.** Au cœur de la Ville Haute, la station sera directement desservie par les bus. Les utilisateurs pourront aussi y déposer leur vélo dans un lieu sécurisé ou en louer un.
- **GARE CENTRALE.** Il s'agit d'un des principaux pôles intermodaux de la ligne. À ce niveau, le tramway sera directement connecté à la principale gare ferroviaire de la capitale ainsi qu'à de nombreuses lignes de bus. Au niveau du quartier de la Gare seront aussi installés des lieux de dépôt pour les vélos et une station de location pour les deux-roues.

On peut aussi y accéder à un service de voiture partagée. Ces deux nouveaux pôles s'ajouteront aux trois déjà en fonction :

• **LUXEXPO.** À l'entrée du plateau du Kirchberg, la ligne de tramway est directement desservie par les bus. On y accède aussi en voiture avec le développement d'un P+R, ou à vélo, grâce à l'installation de stations de location et de lieux où déposer son deux-roues.

• **PFAFFENTHAL / KIRCHBERG.** À l'autre extrémité du plateau du Kirchberg, la ligne de tramway est connectée à une gare ferroviaire, située sous le Pont Rouge, grâce à un funiculaire. Des bus desservent ce pôle d'échange. On y trouve aussi des stations dédiées aux vélos.

• **STÂREPLAZ / ÉTOILE.** Le pôle d'échange permet d'accéder au tramway en bus ou à vélo. La ligne de tramway est appelée à devenir l'épine dorsale de l'offre en mobilité de Luxembourg. Avec son développement, une réorganisation des transports publics s'opère au bénéfice d'une plus grande fluidité dans les déplacements à travers la ville.

À terme, il est prévu que la ligne comporte dix pôles intermodaux, permettant aux utilisateurs de combiner plusieurs moyens de transport (train, tram, bus, avion, vélo, ...) pour rejoindre leur destination plus rapidement. Aux extrémités, des P+R permettront aux automobilistes de laisser leur véhicule pour prendre le tramway.

De la Cloche d'Or au Findel, le tramway constituera un moyen de transport à plus grande capacité, plus régulier et prioritaire, pour permettre aux utilisateurs de voyager plus efficacement à travers la ville. Les services de bus, connectés à la ligne, pourront mieux desservir l'intérieur des quartiers ou les zones plus éloignées de la ligne.

La mise en œuvre du tramway prévoit la création d'une piste cyclable qui accompagnera la ligne à travers la ville afin de faciliter et d'encourager la mobilité douce.

LE TRAM ACCUEILLE PLUS DE 30.000 VOYAGEURS PAR JOUR

Tout au long de l'année 2019, la fréquentation du tramway a progressé pour atteindre un nouveau sommet en décembre, avec un nombre moyen de 31.650 voyageurs chaque jour de la semaine.

Le tramway s'ancre de plus en plus dans le quotidien des personnes fréquentant régulièrement la ville de Luxembourg. En 2019, Luxtram a veillé à leur garantir un service de qualité, alliant régularité, sécurité et confort. Sur l'ensemble de l'année, 523.600 kilomètres ont été réalisés par le tramway entre les stations Luxexpo et Stäreplaz / Étoile. Au mois de décembre 2019, le cap du million de kilomètres parcourus en tramway a été atteint.

Pour garantir un service optimal, les équipes responsables de l'exploitation et de la maintenance du tramway sont mobilisées au quotidien. Leurs efforts contribuent à conforter les utilisateurs dans leur choix d'utiliser le tramway ; en témoigne la hausse de fréquentation des services de Luxtram tout au long de l'année.

En 2019, Luxtram a d'ores et déjà commencé à préparer l'entrée en service des quatre nouvelles stations du tronçon B en travaux. Chaque extension de la ligne de tramway implique en effet un renforcement des équipes mais aussi du nombre de rames pour garantir la fréquence et la régularité des voyages.

FORTE HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION AU DERNIER TRIMESTRE

L'exploitation du tramway entre les stations Luxexpo et Stäreplaz / Étoile séduit un nombre croissant d'utilisateurs, en témoigne notamment la hausse significative de la fréquentation au dernier trimestre.

En effet, la fréquentation moyenne en semaine et hors vacances était de 25.200 voyageurs par jour en octobre, de 30.050 voyageurs par jour en novembre et de 31.650 voyageurs par jour en décembre.

Cette forte augmentation par rapport à la moyenne des précédents trimestres (21.000 voyageurs) s'explique notamment par le lancement de la nouvelle application « mobiliteit.lu » en septembre, l'ouverture de la Bibliothèque Nationale en octobre, une nouvelle organisation des lignes de bus en novembre et l'implantation de nouvelles sociétés le long de l'avenue Kennedy.



Station de tramway « Theater », août 2019



Station de tramway « Alphonse Weicker », juin 2019

FÊTE NATIONALE, SCHUEBERFOUER, MARATHON : LUXTRAM PREND PART AUX GRANDES MANIFESTATIONS

Luxtram veille à intégrer le tramway au cœur de la capitale et, à cette fin, soutient et accompagne ses principales manifestations. La Schueberfouer est un événement important, apprécié de nombreux résidents et d'une foule de visiteurs. Pour la deuxième édition de la Schueberfouer à l'ère du tramway, Luxtram a souhaité faciliter l'accès à la Foire. À cette occasion, le service avait été adapté durant les 20 jours de la manifestation, avec une cadence renforcée et des horaires étendus. Près de 500.000 personnes ont utilisé le tramway pendant la Schueberfouer. Le mercredi 11 septembre, jour de clôture de la fête foraine et du grand feu d'artifice, un record de fréquentation du tram a été battu avec près de 40.000 personnes accueillies à bord en une seule journée.

Le tramway a accompagné d'autres manifestations importantes, comme les festivités de la Fête nationale ainsi que le Marathon de Luxembourg. Pour chacun de ces événements, Luxtram adapte son service afin de faciliter la vie des visiteurs.



Allée Scheffer, septembre 2019

GARANTIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DU SERVICE

En tant qu'exploitant du tramway luxembourgeois, Luxtram veille en permanence à garantir la sécurité de ses employés, des utilisateurs et des autres usagers de l'espace public autour de la ligne. Au mois de décembre, l'Administration des Chemins de Fer (ACF) a procédé à un septième audit de surveillance du Système de Management de la Sécurité, afin de suivre la levée des réserves de l'audit initial de 2017. Comme lors des précédents audits, l'avancement de la levée des réserves a donné pleine satisfaction à l'administration. Sur l'année 2019, l'ACF a procédé à deux audits de suivi et à cinq inspections.

Dans le contexte de l'exploitation, les incidents signalés font l'objet d'un suivi rigoureux en vue de l'amélioration continue du dispositif de sécurité.

Sur l'année 2019, Luxtram a comptabilisé 12 collisions avec un véhicule tiers, dont un bus, et 4 événements impliquant des voyageurs ont été signalés. Luxtram, dans le souci de délivrer le meilleur service, suit aussi le ratio entre courses planifiées et courses réalisées. La moyenne annuelle, pour ce ratio, était de 99 %.





SENSIBILISER AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ

Plusieurs campagnes de communication ont été menées autour du thème de la sécurité. En mars et en juin, Luxtram a

relancé sa campagne de sensibilisation « Haalt Àr Aen an Oueren op! » axée sur la sécurité des voyageurs, de la signalisation spécifique au tram et des bons comportements à adopter. Les campagnes intègrent les différents messages « sécurité » pour tous les utilisateurs de l'espace public : le piéton, le cycliste, le motocycliste et les automobilistes.

En juin, l'habillage « permanent » de toutes les armoires électriques en station a été remplacé en intégrant également les messages sécurité destinés à tous

les publics cibles de l'espace urbain. L'habillage, réalisé sur les deux faces de l'armoire, permet ainsi de s'adresser directement aux usagers du tramway, côté quai. L'habillage côté rue et piste cyclable permet de s'adresser aux autres utilisateurs de l'espace public.

Lors de la Schueberfouer et afin d'assurer la sécurité des usagers et des visiteurs, une campagne de sensibilisation en plusieurs langues a été diffusée dans le tram sur les écrans digitaux et sur le site de la manifestation.

Station de tramway « Nationalbibliothek / Bibliothèque nationale », mars 2019



« Neien Tramsschapp », juillet 2019



28 Station de tramway « Stäreplaz / Étoile », mars 2019

LA MAINTENANCE, UN ENJEU ESSENTIEL À LA BONNE MARCHE DE L'ACTIVITÉ

La maintenance des équipements, qu'il s'agisse du matériel roulant ou de l'infrastructure, est un enjeu essentiel pour garantir l'exploitation du service de tramway.

Au cours de l'année 2019, les équipes de Luxtram ont été aux petits soins pour apporter des réponses aux défis qui pouvaient se poser au quotidien et pour entretenir le matériel et les infrastructures. La maintenance, pour garantir un service de qualité optimale, cherche en permanence à agir préventivement sur le matériel. De cette manière, la volonté est de se prémunir de toute panne lorsque les rames sont en service.

Dans la perspective du lancement de l'exploitation jusqu'à la Gare Centrale, le service de maintenance s'est restructuré. En effet, le développement de l'activité implique notamment un élargissement de la flotte et une sollicitation accrue des infrastructures.



« Neien Tramsschapp », avril 2019



« Neien Tramsschapp », arrivée de la rame 110, mars 2019



« Neien Tramsschapp », arrivée de la rame 112, juin 2019



Site de fabrication du tramway, Bagnères-de-Bigorre, mars 2019



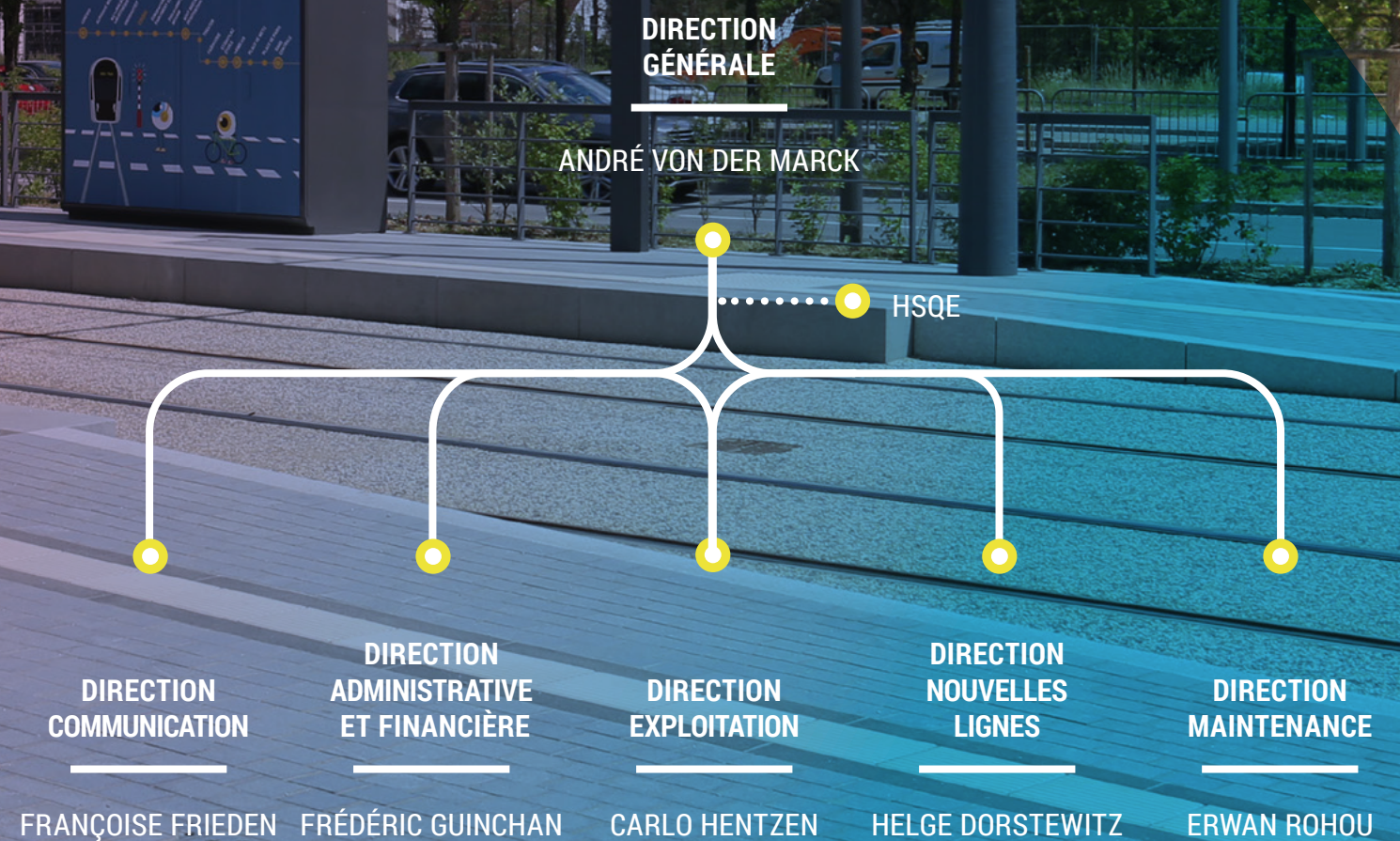
Site de fabrication du tramway, Bagnères-de-Bigorre, mars 2019

DE NOUVELLES RAMES LIVRÉES

En 2019, Luxtram a réceptionné plusieurs nouvelles rames de tramway, toutes issues de la nouvelle chaîne d'assemblage de l'usine CAF de Bagnères-de-Bigorre, située en France, dans les Hautes-Pyrénées. Au total, ce sont sept rames qui ont été livrées durant l'année 2019. 11 rames supplémentaires seront encore réceptionnées dans le courant de l'année 2020.

Ces dernières doivent permettre de garantir une fréquence d'exploitation d'un tramway toutes les 4-5 minutes entre Luxexpo et la Gare Centrale. Il est prévu que le parc du matériel roulant pour l'exploitation du service de tramway sur l'ensemble de la ligne, entre l'aéroport et la Cloche d'Or, compte 33 rames.

ORGANIGRAMME & ÉQUIPE



UNE ORGANISATION RENFORCÉE

2019 fut une année de consolidation pour l'organisation de Luxtram. Elle a été marquée par la signature de la première Convention Collective de Travail et par le lancement d'une large campagne de recrutement visant à préparer l'entrée en service du tram jusqu'à la Gare Centrale.

Alors que les travaux de développement se poursuivaient au cœur de la capitale, l'organisation de Luxtram et ses équipes évoluaient pour se préparer à l'extension du projet tout en garantissant l'exploitation au niveau du premier tronçon.

Pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées, Luxtram doit en effet grandir. Il était important de renforcer le cadre qui lui permet d'évoluer et de maintenir la qualité des services proposés tout en veillant au bien-être des équipes. À la fin de l'année 2019, Luxtram comptait 114 employés. L'équipe est appelée à se renforcer durant l'année 2020. Une campagne de recrutement a été lancée à cet effet.

Cette croissance importante exige notamment de consolider la gouvernance, pour permettre à chacun de s'épanouir en évoluant au sein de la structure. Dans ce contexte, on peut se réjouir de l'aboutissement des négociations entre les partenaires sociaux et de la signature de la première Convention Collective de Travail de Luxtram.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, Luxtram cherche en permanence à anticiper les développements futurs pour garantir un service optimal et mettre en œuvre le tramway que les utilisateurs méritent. Les missions d'audit interne, notamment, aident Luxtram à adapter sa structure et son organisation pour plus d'efficacité.



UNE VASTE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

En vue de l'extension de la ligne de tramway vers la Gare Centrale, jusqu'à 50 nouveaux postes de conducteurs vont être pourvus au sein de Luxtram. Les entrées en service auront lieu progressivement, entre juin 2020 et janvier 2021. Afin de pourvoir ces nouveaux postes, une campagne de recrutement a été officiellement lancée le 26 septembre, à l'occasion du RTL Jobdag, au centre commercial Belval Plaza. Des séances d'information ont aussi été organisées au « Neien Tramsschapp » les 4 et 5 novembre. Environ 700 candidats ont assisté à ces séances. À travers la présentation qui leur a été faite de Luxtram et du métier de conducteur de tramway, les candidats ont pu se familiariser avec les aspects importants de la fonction. À l'issue de ces réunions, les personnes qui souhaitent poursuivre le processus de recrutement ont été invitées à remettre un formulaire d'inscription à des tests MRS (méthode de recrutement par simulation). Ces tests, organisés par les partenaires « ADEM » et « Pôle emploi », ont pour objectif d'évaluer l'habileté des futurs conducteurs de tram. Cette évaluation des aptitudes est envisagée à travers des

exercices écrits et une mise en situation audiovisuelle créée sur mesure pour le métier de conducteur de tram.

À l'issue de ces tests, les premiers candidats ayant réussi les épreuves, ont été invités à des entretiens individuels chez Luxtram.



Belval, RTL Jobdag, délégation Luxtram, septembre 2019

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DU PERSONNEL



Laurent BINDA
Titulaire
Formateur



Pascal BOMBARDIERI
Titulaire
Conducteur de tramway



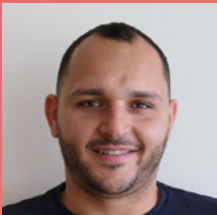
Coralie KLER
Titulaire
Chef de projet travaux



Daniel OSSIATTI
Titulaire
Technicien de maintenance



Dominique SCHAEFFER
Titulaire
Régulateur de trafic



Ali AYECHTI
Suppléant
Agent méthode



Sven LOES
Suppléant
Technicien de maintenance



Lionel N'GORAN
Suppléant
Conducteur de tramway



Mathieu RUBERT
Suppléant
Conducteur de tramway



Michaël THYS
Suppléant
Projeteur responsable SIG

Au début de l'année 2019, Luxtram comptait 103 salariés. Dans le cadre des élections sociales, qui se tenaient le 12 mars, une nouvelle délégation du personnel au niveau de l'entreprise, composée de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants, devait être constituée.

La nouvelle délégation, présidée par Laurent Binda, formateur au sein de Luxtram, intègre des employés des services de l'Exploitation, de la Maintenance ainsi que de la Maîtrise d'Ouvrage.

Elle est donc représentative des activités de la société et peut aborder ses différentes missions en défendant les intérêts de tous les départements de la société.



LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LUXTRAM

LES NOUVELLES DISPOSITIONS REMPLACENT LE RÈGLEMENT INTERNE ET REPRÉSENTENT DES AMÉLIORATIONS IMPORTANTES POUR TOUS LES SALARIÉS

Les échanges entre les partenaires sociaux et la Direction générale de Luxtram ont été engagés en novembre 2017. Pendant toute la phase de négociation, toutes les parties prenantes ont pris soin de négocier avec la volonté de trouver le meilleur accord au bénéfice des salariés de Luxtram.

Les négociations sociales ont pu être finalisées, en date du 3 octobre 2019, par la signature de la première Convention Collective de Travail au sein de Luxtram.

Celle-ci remplace le règlement interne, elle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et fixe un cadre pour trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2021. La signature officielle de cette convention collective a été l'occasion d'organiser une conférence de presse commune rassemblant Luxtram et les syndicats OGBL et Landesverband.

La première Convention Collective de Travail des salariés de Luxtram a été signée par :

- le syndicat Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg – OGBL, représenté par Christian SIKORSKI, Secrétaire central ;
- le syndicat Landesverband – FNCTTFEL, représenté par Georges MERENZ, Président ;
- et Luxtram S.A., représenté par Frank VANSTEENKISTE, Président et André VON DER MARCK, Directeur général.

L'accord signé prévoit pour tous les salariés :

- l'attribution d'un 13^e mois fixe, intégré au salaire, versé mensuellement ;
- une augmentation des salaires de 4% ;
- le maintien d'une prime variable au mérite jusqu'à 4 % du salaire brut annuel ;
- l'octroi de deux jours de congé supplémentaires ;
- l'allocation de chèques repas ;

- les conducteurs de tramway, engagés dans la carrière 2a, passent en carrière 3a, un an après leur prise de fonction ;
- les salariés amenés à faire des astreintes, bénéficieront d'une augmentation de la prime d'astreinte entre 50 € et 150 € ;
- les conditions d'avancement de carrière et les critères d'évaluation de la prime annuelle variable seront intégrés dans les négociations de la prochaine convention.

Pour Luxtram, cette convention collective est un pacte social qui favorise le dialogue social dans l'entreprise.

Elle constitue un socle de stabilité de son équilibre financier qui permet son développement, au cours des prochaines années, au fur et à mesure des nouvelles extensions du tramway.

Elle positionne Luxtram sur un point d'équilibre à comparer aux autres acteurs du transport luxembourgeois.



« Neien Tramsschapp », signature de la Convention Collective de Travail, octobre 2019



LUXTRAM





Bruxelles, « Tram-EM European Tramdriver Championship », mai 2019

LE MEILLEUR CONDUCTEUR DE TRAM EUROPÉEN

Une équipe de Luxtram composée de deux conducteurs, accompagnés d'un responsable, a participé pour la première fois au « Tram-EM European Tramdriver Championship ». Elle est revenue de cette compétition européenne des conducteurs de tramway, avec le titre de meilleur conducteur européen ainsi que de très bons résultats.

Le titre a été attribué au plus jeune conducteur de l'équipe de Luxtram. Cette distinction permet de souligner l'importance accordée par Luxtram à la formation de ses équipes et notamment de ses conducteurs. À cette fin, Luxtram a donc mis en place, à travers son « école du tramway », un parcours de formation complet et de qualité.

INTERVIEW AVEC TIAGO FERREIRA



Conducteur de tramway,
médaillé d'or du championnat
« Tram-EM European Tramdriver Championship »

En quoi consistaient les épreuves de ce championnat ?

Pour la première fois, Luxtram a participé au « Tram-EM European Tramdriver Championship ». C'est un championnat original, dont la huitième édition se tenait à Bruxelles, qui a pour vocation de sacrer le meilleur conducteur de tramway européen. 21 pays étaient représentés par 25 équipes venues de différentes villes d'Europe. Les équipes devaient, en moins de cinq minutes, réaliser un parcours comptant six épreuves permettant d'évaluer nos aptitudes de conducteurs : arrêt de précision, évaluation de la distance latérale, arrêt porte, vitesse et estimation du freinage. Chaque parcours se clôturait par l'épreuve finale du Tram Bowling, qui vise à renverser de grandes quilles disposées sur la voie. Nous devions réaliser le parcours avec trois types de matériel roulant, des rames récentes et d'autres plus anciennes.

Quels étaient vos atouts pour l'emporter ?

Pour cette première participation, nous étions trois à nous rendre au championnat. Samira Belbachir prenait part à la compétition avec moi, en tant que conducteurs. Nous étions accompagnés d'un coach, François Ceglie, responsable Ligne et Formation au sein de Luxtram. Je suis le plus jeune des conducteurs de Luxtram et j'ai été formé dans son centre de formation. Il faut donc en conclure que notre apprentissage a été très bon, suffisamment pour compenser le manque d'expérience que nous avons par rapport à d'autres concurrents. C'est ce que ce premier succès tend à démontrer. J'ai remporté la médaille d'or dans la catégorie « meilleur conducteur européen ».

Pour les épreuves par équipe, notre tandem s'est hissé à une très belle quatrième place.



« Neien Tramsschapp », équipe Luxtram Marathon, juin 2019

ENTREtenir LA COHÉSION DES ÉQUIPES

Pour garantir un service de qualité, il est essentiel de rassembler les équipes, d'entretenir leur cohésion et de les inscrire dans une dynamique positive.

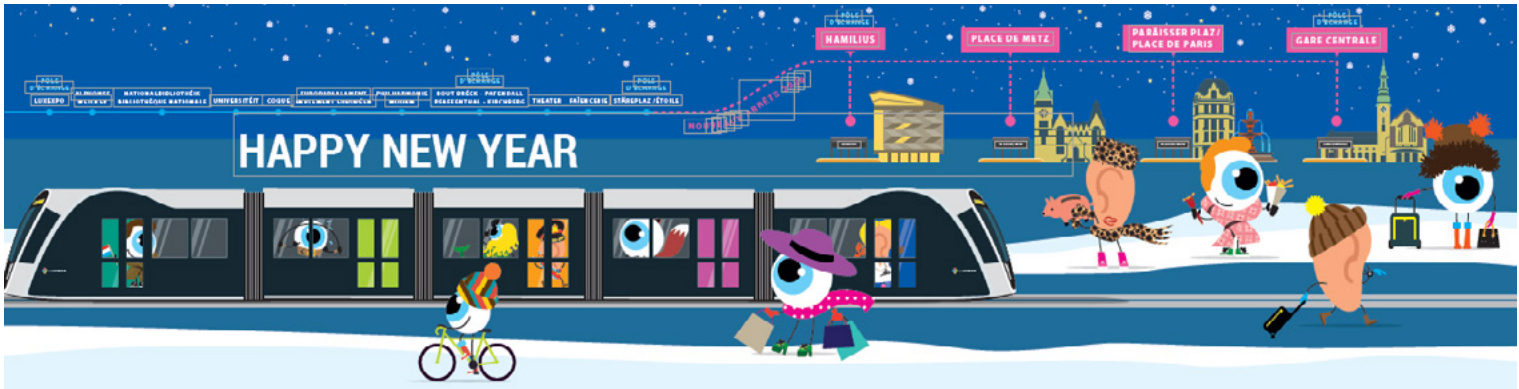
Pour cela, Luxtram a lancé plusieurs initiatives avec, entre autres, la mise en place d'un programme « Sport et Bien-être » destiné aux employés, une réception de Nouvel An, une fête de Saint-Nicolas destinée aux enfants des employés de Luxtram et une fête de Noël.



« Neien Tramsschapp », « Sport et Bien-être », juillet 2019



« Neien Tramsschapp », « Sport et Bien-être », juillet 2019



LUXTRAM ET ENOVOS S'ENGAGENT POUR LE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

DES UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE ONT ÉTÉ INSTALLÉES
SUR LE TOIT DU CENTRE DE REMISAGE.



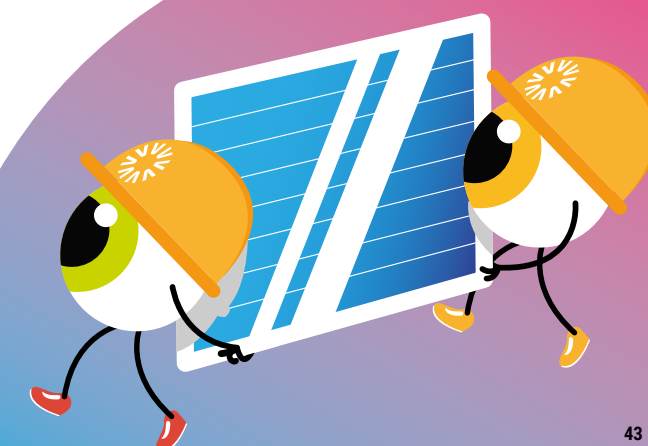
« Neien Tramsschapp », centre de remisage, septembre 2019

En juillet 2018, Luxtram et Enovos ont créé une filiale commune baptisée Voltranovos SA. Cette société est dédiée à la production d'énergie électrique d'origine solaire. La participation de Luxtram au capital s'élève à 49 % et celle d'Enovos à 51 %.

Par la création de cette filiale, Luxtram souhaite réduire son empreinte environnementale et contribuer à un usage de l'énergie plus respectueux de la planète.

Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit du centre de remisage au courant du mois de septembre. Les équipements électriques ont été installés durant le quatrième trimestre 2019.

La mise en service de l'installation est prévue au cours du premier trimestre 2020.



PERSPECTIVES 2020

L'ANNÉE 2020 DEVAIT CONSACRER DEUX MOMENTS IMPORTANTS DANS LA VIE DE LUXTRAM ET EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ AU LUXEMBOURG : LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS ET L'EXTENSION DU SERVICE DE TRAMWAY JUSQU'À LA GARE CENTRALE.

LA POURSUITE DES TRAVAUX

Dès l'entame de l'année 2020, les travaux se poursuivent afin de pouvoir finaliser le tronçon B.

Sur l'avenue Reuter et sur le tronçon compris entre la place de Metz et la place de Paris, Luxtram a poursuivi la construction de la plateforme du tram et démarrera les travaux de voirie au printemps. Au boulevard Royal et sur le tronçon compris entre la place de Paris et la Gare Centrale, les travaux de renforcement des réseaux étaient prévus jusqu'au printemps avant d'entamer la construction de la plateforme.

Sur l'avenue de la Liberté, la mise en place du nouveau tronçon de tramway s'accompagne d'un réaménagement global de façade à façade. Cette artère sera de nouveau pourvue d'arbres des deux côtés de la rue afin de renforcer la perspective historique conforme aux critères de la Commission nationale de l'UNESCO.

LA MISE EN SERVICE DU TRAMWAY JUSQU'À LA GARE CENTRALE

La mise en service des quatre nouvelles stations est prévue pour décembre 2020. Sur ce tronçon, le tramway circulera sans ligne aérienne de contact (LAC) et s'intégrera harmonieusement dans l'espace urbain de Luxembourg-ville.

Fin 2020, le tram desservira 15 stations dont cinq pôles d'échange :

- Luxexpo
- Pfaffenthal - Kirchberg
- Stäreplaz / Étoile
- Hamilius
- Gare Centrale

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS AU 1^{ER} MARS 2020

Dès le 1^{er} mars 2020, le Luxembourg est le premier pays au monde à introduire la gratuité des transports en commun. À partir de cette date, l'utilisation du tram, du bus et du train (à l'exception de la première classe) sera gratuite sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

PRÉPARER LA POURSUITE DU CHANTIER AU-DELÀ DE 2020

La ligne de tramway, à terme, reliera le Findel à la Cloche d'Or. Au-delà des tronçons A et B, Luxtram a multiplié les réunions de coordination, notamment avec les divers départements du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de l'Administration des ponts et chaussées, de la Ville de Luxembourg et d'autres parties prenantes, pour pouvoir mieux appréhender la suite du chantier au-delà de 2020, avec la construction des tronçons suivants :

- le tronçon C, qui permettra de rejoindre le Lycée de Bonnevoie,
- le tronçon D, qui reliera la Cloche d'Or,
- le tronçon E, qui fait la liaison entre Luxexpo et l'aéroport du Findel.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

2019 a constitué le deuxième exercice complet d'exploitation du tramway. Circulant régulièrement entre les stations Luxexpo et Stäreplaz / Étoile, le tramway a vu le nombre d'utilisateurs progresser tout au long de l'année. Cette évolution positive se traduit aussi par une croissance des recettes liées à la billettique.

Les titres de transport achetés au niveau des distributeurs gérés par Luxtram permettent de circuler en tramway mais aussi de prendre le bus ou encore le train à l'échelle nationale. Les utilisateurs disposant d'un titre de transport acheté auprès d'un autre opérateur fédéré par le Verkéiersverbond peuvent aussi utiliser le tramway. L'évolution des recettes ne traduit pas à elle seule la croissance de la fréquentation.

Tout au long de l'année, Luxtram a enregistré des recettes directes liées à la vente de billets au niveau des distributeurs situés sur les quais des stations. La mise en œuvre de la gratuité des transports publics, dès 2020, se traduira par la disparition de ces recettes au niveau des états financiers de Luxtram.

En 2019, des investissements importants ont été engagés pour permettre la poursuite de la construction de la ligne de tramway sur le tronçon B. Ces investissements correspondent à l'exécution du chantier au cœur de la ville, des divers aménagements réalisés et au financement du matériel roulant, avec la livraison de nouvelles rames et la confirmation des commandes futures.



ÉTATS FINANCIERS
DE LUXTRAM

L'année 2019 a été le premier exercice complet d'exploitation du tronçon A. Lors du premier trimestre 2019, la Direction administrative et financière a procédé à l'établissement des états financiers de l'exercice de l'année précédente et à l'audit de ceux-ci. L'audit a été réalisé par PwC. En 2019, le total du bilan passe de 316.835.153,29 € à 332.229.112,37 €. Cette augmentation s'explique notamment par les investissements réalisés, pour un montant total de 49.440.786,35 € et par l'encaissement de subventions d'un montant de 33.574.600,00 €. Les auditeurs ont émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels statutaires 2019 de Luxtram.

UNE PROVISION
POUR LES DEMANDES
DE SUPPLÉMENTS
DE RÉMUNÉRATION
DES ENTREPRISES
RELATIVES AU
TRONÇON A

Le tronçon A étant achevé, les entreprises ayant réalisé les travaux ont transmis leurs demandes relatives à des suppléments de rémunération. Afin de couvrir l'éventuelle charge, Luxtram avait constitué en 2018 une provision de 4.991.419,71 € au passif du bilan. Au 31 décembre 2019 cette provision a été réduite à 3.646.414,71 €.

ÉVOLUTION DES
RECETTES DE LA
BILLETTIQUE

Sur l'ensemble de l'année 2019, les recettes de la billettique enregistrées par Luxtram totalisaient la somme de 614.050,96 €. Il s'agit de la vente de titres de transport achetés au départ des distributeurs se trouvant sur les quais des stations de la ligne de tramway.

ADATATION DU
BUDGET PLURIANNUEL
ET GRATUITÉ DES
TRANSPORTS PUBLICS

Le budget pluriannuel 2020-2024 de Luxtram a été adapté pour intégrer la mise en place de la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} mars 2020. La compensation par voyageur, versée par l'État, qui avait pour objet de couvrir l'essentiel des besoins en financement de l'exploitation, disparaît au profit d'une répartition du financement en rapport avec le niveau des participations au capital des actionnaires. Ce budget pluriannuel envisage désormais aussi les extensions du tramway à partir de 2023-2024.

Le budget pluriannuel 2020-2024 a été approuvé par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2019.

ÉVOLUTION DE LA
TRÉSORERIE DE
LUXTRAM EN 2019

Le solde de trésorerie de Luxtram au 31 décembre 2019 s'élevait à + 64.113.727,77 € contre + 82.167.668,56 € au 31 décembre 2018. Luxtram a encaissé au cours de l'exercice 2019 un total de 33.574.600 € de subventions de l'État et de la Ville de Luxembourg. Au cours de l'année, le rythme des investissements s'est accéléré, avec notamment la réception des premières factures des travaux sur le tronçon B en fin d'année 2019. Le montant annuel des décaissements (TTC) réalisés au profit de la maîtrise d'œuvre, du fournisseur de matériel roulant et des entreprises de construction s'élève à 48.969.323,50 € TTC. Le cumul total des dépenses jusqu'au 31 décembre 2019 est de 61.098.464,21 € TTC. La refacturation totale en 2019 des travaux du tronçon B réalisés par Luxtram pour le compte des concessionnaires s'élève à 4.231.849,28 € TTC. Dans l'ensemble, les recettes/dépenses 2019 respectent les budgets alloués au fonctionnement, à l'investissement et à l'exploitation.



Intérieur du tramway, juin 2019

BILAN LUXTRAM S.A. (en €)

Actif	31/12/2018	31/12/2019	Passif	31/12/2018	31/12/2019
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	21.547.029,88	18.763.530,10	Capital souscrit	6.000.000,00	6.000.000,00
Immobilisations corporelles	207.470.082,87	243.446.905,15	Subventions d'investissement en capital	265.836.296,47	274.619.311,60
Immobilisations financières	14.700,00	45.570,00			
Total	229.031.812,75	262.256.005,25	Total en capital	271.836.296,47	280.619.311,60
Actif circulant			Dettes subordonnées		
Stocks	2.398.432,72	2.590.081,55	Provisions	5.803.419,71	5.460.414,71
Créances			Dettes		
a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.727.380,56	2.961.508,72	a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	23.052.837,11	27.459.586,06
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an	/	/	b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an	16.142.600,00	18.689.800,00
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques en caisse	82.167.668,56	64.113.727,77			
Total	87.293.481,84	69.665.318,04	Total	39.195.437,11	46.149.386,06
Comptes de régularisation	509.858,70	307.789,08	Comptes de régularisation	/	/
Total de l'actif	316.835.153,29	332.229.112,37	Total du passif	316.835.153,29	332.229.112,37

COMPTE DE PROFITS ET PERTES LUXTRAM S.A. (en €)

Charges	2018	2019	Produits	2018	2019
Matières premières et consommables et autres charges externes	3.339.334,66	3.752.469,64	Chiffre d'affaires net	422.824,75	614.050,96
a. Matières premières et consommables	824.757,65	1.132.267,28			
b. Autres charges externes	2.514.577,01	2.620.202,36	Autres produits d'exploitation	23.014.572,09	26.828.870,51
Frais de personnel					
a. Salaires et traitements	5.086.210,96	6.728.885,34	Autres intérêts et autres produits financiers		
b. Charges sociales			a. provenant d'entreprises liées		
- couvrant les pensions	399.545,55	513.811,79	b. autres intérêts et produits financiers	15.648,40	15.552,10
- autres charges sociales	257.024,84	320.976,61			
- autres frais de personnel	36.518,96	27.428,61			
Corrections de valeur					
a. sur frais d'établissement et sur imm. corp. et incorp.	13.279.738,99	14.681.588,85			
b. sur éléments de l'actif circulant					
Autres charges d'exploitation	971.094,58	1.338.914,15			
Intérêts et autres charges financières					
a. concernant des entreprises liées					
b. autres intérêts et charges financières	2.440,14	1.107,93			
Impôts sur le résultat	51.136,56	63.257,65			
Autres impôts	30.000,00	30.000,00			
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	0,00	0,00

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ LUXTRAM S.A. :

L'exercice 2019 est la première année d'exploitation du tronçon A reliant Luxexpo à la Place de l'Etoile. La fréquentation du tram a progressivement doublé depuis l'inauguration en juillet 2018 avec une fréquentation moyenne de 31 650 voyageurs par jour en décembre 2019 par rapport à 15 000 au début de l'exploitation. Les recettes de la billettique ont augmenté de 46% pour atteindre 614 050,96 EUR en 2019 (422 824,75 EUR en 2018).

En 2019, Luxtram S.A. a poursuivi les travaux de construction du tronçon B reliant la Place de l'Etoile à la Gare Centrale en réalisant les travaux de déviation des réseaux préalable à la construction de la plateforme du tram proprement dite. L'achèvement du chantier est prévu pour une mise en service à la fin de l'année 2020. Les investissements de l'exercice s'élèvent à 49 409 916 EUR.

Les perturbations importantes occasionnées le long du périmètre des travaux de construction, sont à l'origine du dépôt par les commerçants riverains de dossiers de compensation pour le trouble subi auprès du Comité d'indemnisation créé par Luxtram S.A. pour traiter ces demandes. Le règlement interne du Comité prévoit les principes d'éligibilité d'un commerçant à une compensation financière et une méthode de calcul du montant de la compensation a été établie. Une provision a été constituée au bilan de la société pour prévoir la charge à supporter par Luxtram S.A..

A l'Assemblée générale annuelle du mardi 30 avril 2019, 3 nouveaux administrateurs du Conseil d'administration ont été nommés en remplacement des Messieurs Biwer, Kuffer et Gillen. Ce sont Messieurs Vansteenkiste, Reding et Fox. Monsieur Vansteenkiste a été également nommé lors du Conseil d'administration du 7 mai 2019 Président du Conseil d'administration.

Depuis mars 2019, les livraisons de rames de tramway ont repris au rythme d'une rame par mois jusqu'à la fin de l'année. Luxtram S.A. disposera d'un parc de matériel roulant de 21 rames pour la mise en service du tronçon B à la fin de l'année 2020.

Le personnel de Luxtram S.A. au 31 décembre 2019 s'élève à 114 salariés.

RÉSULTAT ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ LUXTRAM S.A.

La société Luxtram S.A. a clôturé l'exercice 2019 avec un résultat après impôt de 0 EUR.

Les dépenses courantes et les investissements de la société sont financés par des subventions accordées par ses actionnaires, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg. En 2019, Luxtram S.A. a encaissé des subventions de l'Etat et de la Ville de Luxembourg pour un montant total de 33 574 600 EUR.

Les estimations budgétaires actuelles et l'état d'avancement du projet de construction des tronçons A et B laissent présager d'aucun dépassement du budget de 345,78 MEUR (en euro constant) alloué par la loi de financement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Depuis l'introduction de la gratuité des transports publics au Luxembourg le 1er mars 2020, la société LuxTram S.A. ne perçoit plus de recettes directes de la billettique et dépend en totalité pour le financement de son activité des subventions de l'Etat du Luxembourg et de la Ville de Luxembourg. Il n'y a pas d'impact sur les résultats de la société LuxTram S.A..

La crise du Coronavirus a eu pour conséquence, à partir du 16 mars 2020, la mise en confinement de toute la population du Luxembourg. La société LuxTram S.A. a mis en œuvre les consignes et les directives prises par le gouvernement en matière de confinement et de télétravail. Suite à la forte baisse de la fréquentation de la ligne actuelle, l'offre de service a été réduite. La continuité de l'exploitation est assurée et n'est pas remise en cause à ce jour. En raison des sources publiques de financement de la société LuxTram S.A., il n'y aura pas de conséquence sur les résultats de la société LuxTram S.A..

En raison des directives du gouvernement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, les chantiers de construction de la ligne B, de la Place de l'Etoile à la Gare Centrale, ont été arrêtés jusqu'à nouvel ordre le 13 mars 2020. A l'heure de la rédaction de cette note, il n'est pas possible d'estimer les conséquences de cette décision sur le planning de mise en service et sur les coûts du projet de construction de la ligne B. La date de l'autorisation gouvernementale de reprise des activités de construction n'est pas connue à ce jour. La mise en service de ce tronçon est prévue à la fin de l'exercice 2020.

Luxembourg, le 30 mars 2020

Frank VANSTEENKISTE
Président du Conseil d'Administration de la société Luxtram S.A.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

NOTRE OPINION

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LuxTram S.A. (la « Société ») au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

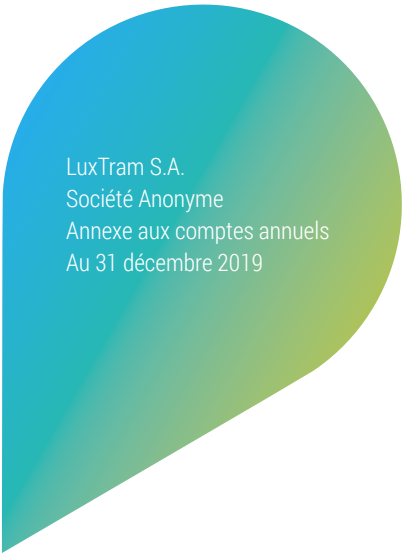
Luxembourg, le 21 avril 2020

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Electronically signed by
Christiane Schaus



Christiane Schaus



LuxTram S.A.
Société Anonyme
Annexe aux comptes annuels
Au 31 décembre 2019

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La société LuxTram S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée en date du 22 octobre 2014 sous la forme d'une société anonyme (S.A.) pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Elle a pour objet la planification, l'élaboration, la réalisation et l'exploitation de lignes de tramway sur le territoire de la Ville de Luxembourg et de ses communes avoisinantes. La Société est le maître d'ouvrage en vue notamment de la réalisation des travaux d'infrastructures de lignes de tramway, de la commande des rames, de la construction de centres de remisage et de maintenance et de la réalisation de mesures compensatoires nécessaires en matière environnementale. Elle est en charge notamment de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure et des rames de tramway, ainsi que de l'exploitation des lignes de tramway. Elle réalisera toutes les études, les adjudications de marchés et les travaux de construction et acquerra le matériel roulant. La Société pourra aussi confier à des tiers toutes les missions dont elle est investie, conformément aux règles applicables en matière de marchés publics.

En vue de la réalisation de l'infrastructure et de l'exploitation du tramway, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'administration communale de la Ville de Luxembourg ont décidé de constituer une société de droit privé : la société LuxTram S.A..

Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens, il a été décidé de fusionner le GIE Tramway Luxembourg (anciennement dénommé GIE Luxtram) constitué en 2007 et la société anonyme LuxTram S.A. par absorption du GIE afin de disposer d'une seule entité pour réaliser la construction de l'infrastructure et l'exploitation du tram. Le projet de fusion entre l'entité absorbante, LuxTram S.A. et l'entité absorbée, GIE Tramway Luxembourg a été déposé en date du 4 décembre 2014. Il a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LuxTram S.A. en date du 15 janvier 2015, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. La fusion a entraîné le transfert par le GIE Tramway Luxembourg de tous ses éléments d'actif et de passif, sans exception, à LuxTram S.A., et la dissolution sans liquidation après la réalisation de la fusion du GIE Tramway Luxembourg.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	16,67 % à 33,33 %	Linéaire

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Agencements et aménagements de terrains	5 %	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	2 %	Linéaire
Installations techniques	10 %	Linéaire
Véhicules de transport et de manutention	5 % à 25 %	Linéaire
Véhicules de transport : rames de tramway	5 % à 33,33 %	Linéaire
Outillage	33,33 %	Linéaire
Mobilier et matériel publicitaire	10 % à 33,33 %	Linéaire
Matériel informatique	25 %	Linéaire
Autres installations diverses	10 %	Linéaire

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4 Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et de consommables sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur la base des prix moyens pondérés ou de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au prix d'acquisition. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6 Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice. Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.7 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.8 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois et de la Ville de Luxembourg relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.2.9 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

2.2.10 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.11 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur vente, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

(en euros)	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	20 756 934,55	5 372 202,09	26 129 136,64
Entrées au cours de l'exercice	75 676,25	1 321 989,29	1 397 665,54
Transferts au cours de l'exercice	1 739 114,82	(1 739 114,82)	/
Valeur brute à la fin de l'exercice	22 571 725,62	4 955 076,56	27 526 802,18
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	(4 582 106,76)	/	(4 582 106,76)
Dotations de l'exercice	(4 181 165,32)	/	(4 181 165,32)
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	(8 763 272,08)	/	(8 763 272,08)
Valeur nette à la fin de l'exercice	13 808 453,54	4 955 076,56	18 763 530,10
Valeur nette au début de l'exercice	16 174 827,79	5 372 202,09	21 547 029,88

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

Exercice 2019 (en €)	Terrains et constructions	Instal. tech. et machines	Autres instal., outillage et mobilier	Acomptes versés et immo. cor- porelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	106 220 555,16	54 188 134,96	2 940 592,18	54 567 398,78	217 916 681,08
Entrées au cours de l'exercice	4 691 403,79	265 005,25	189 235,28	42 866 606,49	48 012 250,81
Sorties au cours de l'exercice	/	/	/	(1 535 005,00)	(1 535 005,00)
Transferts au cours de l'exercice	26 398 270,87	2 594 669,80	249 540,75	(29 242 481,42)	/
Valeur brute à la fin de l'exercice	137 310 229,82	57 047 810,01	3 379 368,21	66 656 518,85	264 393 926,89
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	(6 447 824,01)	(3 113 156,76)	(885 617,44)	/	(10 446 598,21)
Dotations de l'exercice	(7 235 102,61)	(2 880 041,04)	(385 279,88)	/	(10 500 423,53)
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	(13 682 926,62)	(5 993 197,80)	(1 270 897,32)	/	(20 947 021,74)
Valeur nette à la fin de l'exercice	123 627 303,20	51 054 612,21	2 108 470,89	66 656 518,85	243 446 905,15
Valeur nette au début de l'exercice	99 772 731,15	51 074 978,20	2 054 974,74	54 567 398,78	207 470 082,87

NOTE 5 - AUTRES CREANCES

Les autres créances se composent principalement de :

(en euros)	31/12/2019 durée inférieure à un an	31/12/2018 durée inférieure à un an
Administration des Contributions - Avances	201 608,00	201 608,00
TVA - Autres créances	2 396 227,24	1 544 227,19
TVA étrangères	512,80	1 881,00
Mutualité des employeurs	27 838,61	16 026,26
Créances / jetons de présence	/	66,36
Total	2 626 186,65	1 763 808,81

NOTE 6 - CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit et libéré s'élève au 31 décembre 2019 à 6 000 000 actions ayant chacune une valeur de 1 EUR. Les actions sont toutes de la même catégorie et bénéficient des mêmes droits. En dehors des actions décrites ci-dessus, il n'existe pas de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

NOTE 7 - RESERVE LEGALE

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut être distribuée.

NOTE 8 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

(en euros)	Valeur nette 2018	Affectation de l'exercice	Augmentation en 2019	Reprise au résultat de l'exercice	Reprise cumulée depuis 2014	Valeur nette 2019
Subv. Invest. ETAT	175 119 530,98	/	16 968 200,00	(7 916 789,91)	(15 509 258,93)	184 170 941,07
Subv. Invest. VDL	90 716 765,49	/	3 690 000,00	(3 958 394,96)	(7 754 629,47)	90 448 370,53
Total	265 836 296,47	/	20 658 200,00	(11 875 184,87)	(23 263 888,40)	274 619 311,60

NOTE 9 - DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Les dettes sur achats et prestations de services se composent principalement de :

(en euros)	31/12/2019 durée inférieure à un an	31/12/2018 durée inférieure à un an
Dettes fournisseurs courantes	14 447 655,63	6 668 524,17
Dettes Fournisseurs - dépôts de garantie	841 273,06	904 567,39
Dettes Fournisseurs - comptes prorata	774 021,74	741 815,81
Dettes Fournisseurs - factures non parvenues	950 713,92	38 637,16
Total	17 013 664,35	8 353 544,53

NOTE 10 - AUTRES DETTES

Les autres dettes se composent comme suit :

(en euros)	Durée inférieure à un an (2019)	Durée d'un à cinq ans (2019)	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Dettes fiscales	90 786,31	/	90 786,31	84 450,18
Dettes sociales	345 226,14	/	345 226,14	292 987,77
Subventions d'investissement de l'Etat	/	18 689 800,00	18 689 800,00	16 142 600,00
Subventions de fonctionnement de l'Etat	3 514 426,07	/	3 514 426,07	6 044 428,22
Subventions de fonctionnement de la VDL	3 676 979,29	/	3 676 979,29	5 317 180,35
Subventions d'exploitation de l'Etat	2 261 666,93	/	2 261 666,93	1 687 582,92
Subventions d'exploitation de la VDL	350 073,29	/	350 073,29	1 118 703,81
Autres dettes	206 763,68	/	206 763,68	153 959,33
Total	10 445 921,71	18 689 800,00	29 135 721,71	30 841 892,58

Les dettes ne sont pas subordonnées.

NOTE 11 - UTILISATION DES SUBVENTIONS

Les subventions accordées par la Ville de Luxembourg (VDL) et par l'Etat du Grand-Duché ont été utilisées de la manière suivante :

(en euros)	Valeur nette 2018	Augmentation 2019	Consommation 2019	Consommation cumulée depuis 2014	Valeur nette 2019
Subv. Invest. ETAT	16 142 600,00	2 547 200,00	/	/	18 689 800,00
Subv. Invest. VDL	/	/	/	/	/
Subv. de fonct. ETAT	6 044 428,22	1 746 400,00	(4 276 402,15)	(15 422 306,42)	3 514 426,07
Subv. de fonct. VDL	5 317 180,35	498 000,00	(2 138 201,06)	(7 711 153,19)	3 676 979,29
Subv. d'exploit. ETAT	1 687 582,92	7 520 800,00	(6 946 715,99)	(14 833 133,07)	2 261 666,93
Subv. d'exploit. VDL	1 118 703,81	604 000,00	(1 372 630,52)	(3 405 926,71)	350 073,29
Total	30 310 495,30	12 916 400,00	(14 733 949,72)	(41 372 519,39)	28 492 945,58

NOTE 12 - PERSONNEL

La Société a employé en moyenne 109 personnes au cours de l'exercice 2019 (93 personnes en 2018).

NOTE 13 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance au titre de leurs fonctions supportées au cours de l'exercice se ventilent comme suit :

(en euros)	2019	2018
Organes d'administration et de surveillance	136 804,56	166 568,02
Total	136 804,56	166 568,02

NOTE 14 - AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

La Société n'a accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice 2019.

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société est engagée dans un contrat de leasing dont les échéances restant dues au 31 décembre 2019 s'élèvent à 13 733,01 EUR (2018 : 18 809,65 EUR).

Au 31 décembre 2019, les engagements sur commandes en cours s'élèvent à 136 985 757,69 EUR (2018 : 11 062 005,20 EUR).

NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis l'introduction de la gratuité des transports publics au Luxembourg le 1er mars 2020, la Société ne perçoit plus de recettes directes de la billettique et dépend en totalité pour le financement de son activité des subventions de l'Etat du Luxembourg et de la Ville de Luxembourg. Il n'y a pas d'impact sur les résultats de la Société.

La crise du Coronavirus a eu pour conséquence, à partir du 16 mars 2020, la mise en confinement de toute la population du Luxembourg. La Société a mis en œuvre les consignes et les directives prises par le gouvernement en matière de confinement et de télétravail. Suite à la forte baisse de la fréquentation de la ligne actuelle, l'offre de service a été réduite. La continuité de l'exploitation est assurée et n'est pas remise en cause à ce jour. En raison des sources publiques de financement de la Société, il n'y aura pas de conséquence sur les résultats.

En raison des directives du gouvernement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, les chantiers de construction de la ligne B, de la Place de l'Etoile à la Gare Centrale, ont été arrêtés jusqu'à nouvel ordre, à partir du 13 mars 2020. A l'heure de la rédaction de cette note, il n'est pas possible d'estimer les conséquences de cette décision sur le planning de mise en service et sur les coûts du projet de construction de la ligne B. La date de l'autorisation gouvernementale de reprise des activités de construction n'est pas connue à ce jour. La mise en service de ce tronçon est prévue à la fin de l'exercice 2020.

IMPRESSUM

Éditeur

Luxtram S.A.
B.P. 834
L-2018 Luxembourg

Conception et layout

Service communication Luxtram
Talk2you
plan K

Photos et illustrations

Henri Goergen
Illustrations Binsfeld
steve troes fotodesign
Luxtram

Couverture

Avenue de la Liberté, novembre 2019
Station de tramway Stäreplaz / Étoile
juin 2019

Impression

Imprimerie Weprint
Septembre 2020



« Neien Tramsschapp »
61, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg

27 20 39 - 1

www.luxtram.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

